



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE LA BOUILLADISSE

2015-2016

Collectivité territoriale : Ville de La Bouilladisse

Nom du coordinateur : HENRY Muriel

Fonction : Adjointe au maire déléguée à l'Education et la Petite Enfance

Date de présentation de l'avant-projet en comité de pilotage: 17 avril 2015

Adresse : Hôtel de ville – Place de la Libération 13720 LA BOUILLADISSE

Téléphone : 04.42.62.40.35

Adresse électronique : affaires-scolaires@ville-bouilladisse.com

SOMMAIRE

I. DIAGNOSTIC.....	page 4
1. Identification des partenaires du PEDT	
2. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes	
3. Les interventions existantes sur le temps scolaire	
4. La dynamique associative à La Bouilladisse	
5. Nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT	
6. Moyens répertoriés	
7. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT	
8. Cartographie	
II. PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT.....	page 11
1. Territoire concerné	
2. Public concerné	
3. Liste des établissements scolaires publics concernés	
4. Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT	
5. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT	
6. Modalités d'inscription aux activités proposées	
7. Modalités d'information des familles	
III. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANT.....	page 13
1. Objectifs articulés avec les dispositifs existants	
2. Orientations éducatives pour le temps périscolaire	
3. Articulation avec le projet d'école	
4. Les valeurs éducatives à partager et à promouvoir	
5. Modalité d'accueil choisie des NAP	
6. Détails de l'organisation des NAP	
7. Activités proposées dans le cadre du PEDT en fonction de la tranche d'âge concernée	
8. Modalités de tarification	
9. Vérification des diplômes en cohérence avec les activités proposées	
IV. OBJECTIFS EDUCATIFS ET EVALUATION DU PEDT.....	page 19
1. Définition des objectifs du PEDT	
2. Implication des différents partenaires	
3. Modalités d'évaluation du projet	
4. Structure de pilotage	

I. DIAGNOSTIC

La ville de La Bouilladisse s'inscrit dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au cœur de ses priorités.

La politique éducative est basée sur des valeurs fortes d'accès pour tous à l'éducation et de citoyenneté. Cette politique mise en œuvre par la commune de La Bouilladisse s'exprime dans différents champs d'interventions qu'ils soient culturels, sportifs, basés sur la citoyenneté, le développement durable et la promotion de la culture de la Paix.

1. Identification des partenaires du PEDT

Sont partenaires du PEDT, la communauté éducative dans son ensemble, les représentants des parents d'élèves, la direction de l'ALSH de La Bouilladisse géré par Léo Lagrange, les services municipaux des Affaires Scolaires, de la Vie Associative, des Sports, les Atsems, l'IEN de la circonscription de Trets Monsieur Blache.

2. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Les activités périscolaires et extrascolaires existantes sont principalement confiées à Léo Lagrange qui gère l'ALSH.

Le centre de loisirs est une structure de proximité qui a pour vocation de développer prioritairement toutes les actions éducatives, sportives, citoyennes et de loisirs en direction des enfants.

C'est un support d'intervention sociale concerté et novateur permettant de répondre aux besoins de garde des familles et un espace de vie collective des enfants hors période scolaire.

Il est un lieu d'animation ouvert sur la commune dont sa direction recherche la concertation avec le mouvement associatif, les administrations, l'Education Nationale, les élus responsables de la vie associative, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, ainsi que les services de proximité et d'action sociale.

Activités périscolaires municipales gérée par Léo Lagrange

Sur tous les groupes scolaires, l'objectif de ces accueils est d'offrir aux familles un lieu dédié aux enfants avant et après l'école et de faire la transition entre la maison et l'école et entre l'école et la maison. Les référents périscolaires sont chargés d'organiser un accueil de qualité et des activités adaptées à l'âge tenant compte des besoins des enfants et de leur rythme.

Un accueil personnalisé est proposé aux enfants qui ont le choix entre plusieurs activités mises en place: dessins, petits jeux, contes, coins jeux, ludothèque etc.

Les taux d'encadrement sont de: 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire.

Accueil du matin et soir délégué à Léo Lagrange payants, selon le quotient familial.

avant l'école : de 7h00 à 8h20

après l'école de 15h45 à 18h30

Ces deux accueils sont agréés par la DDCS.

Les enfants peuvent rester de ½ heure jusqu'à 1h30 le matin, de ½ heure jusqu'à 2h45 le soir, le goûter est inclus.

Départs: Départ échelonné des enfants, au fur et à mesure que l'on vient les chercher, après le goûter ou pendant le temps d'activité. Possibilités de rejoindre l'accueil périscolaire géré par Léo Lagrange après l'étude gratuite mise en place jusqu'à 17h et dispensée par les enseignants, après les NAP les mardis et jeudis qui finissent également à 17h. En maternelle, cette possibilité est également offerte à 16h45 après la garderie des Atsems les lundis et vendredis et après les NAP les mardis et jeudis.

L'accueil proposé se fait dans les mêmes conditions que le matin. Sont proposés des jeux de plein air ou sur les terrasses à la belle saison.

Le taux d'animateurs diplômés sur l'accueil du matin et du soir est déjà conforme à la réglementation :

1 Directeur BPJEPS / BAFD est présent sur chaque lieu d'accueil agréé DDCS.

50% au moins sont diplômés BAFA ou BPJEPS.

Activités périscolaires gérée par la commune

La pause méridienne

520 enfants mangent en moyenne par jour à la cantine.

En maternelle: de 11h30 à 13h30. Les enfants sont encadrés par les Atsems des classes et des animateurs municipaux.

Pour les petits, la pause méridienne comprend le temps de repas et le temps de coucher. Pour les deux autres groupes d'âge, des activités calmes sont proposées, ainsi que des jeux de cours et jeux libres.

En élémentaire: de 11h30 à 13h30. Les réfectoires sont organisés sous forme de self. En fonction des locaux et de l'effectif, des projets d'animation sont mis en place après le repas par des animateurs municipaux en charge de la pause méridienne. A défaut d'animations, la garderie et la surveillance est assurée.

Le soir en maternelle : Garderie des Atsems les lundis et vendredis de 15h45 à 16h45

L'accompagnement à la scolarité

Le soir en élémentaire : La commune finance pour les élémentaires des études gratuites contribuant ainsi à l'aide aux devoirs.

Les activités extrascolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

L'Accueil de loisirs est une structure de proximité qui a pour vocation de développer prioritairement toutes les actions éducatives, sportives et de loisir en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Il est ouvert aux enfants :

- En période scolaire : les mercredis
- Pendant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, jours fériés exclus.
- En été : durant les mois de juillet et d'août, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, jours fériés exceptés.

L'accueil du mercredi

Depuis plus de 20 ans, le centre de loisirs organise les accueils de loisirs les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités à caractère sportif et citoyen.

L'accueil des petites vacances et vacances d'été

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre de loisirs. Il se fait sur inscription à la semaine, en demi-journées (matin et/ou après midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

3. Les interventions sur le temps scolaire

Accès à la médiathèque

Chaque classe des écoles maternelles et élémentaires est accueillie au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, le personnel de la médiathèque municipale, ainsi que des bénévoles de l'équipe de la bibliothèque. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque.

Sport

La ville mets à disposition des classes en élémentaire, des éducateurs sportifs du service municipal des sports afin d'encadrer des activités spécifiques en EPS (sur des cycles de 2 mois): judo, sports-collectifs, athlétisme...

Spectacles vivants

Chaque année la municipalité offre des spectacles vivants soit dans les écoles ou dans des théâtres avec un transport pris également en charge.

4. La dynamique associative à La Bouilladisse

La commune dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes bouilladissiens de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

Il existe une quarantaine d'associations subventionnées par la Municipalité qui offre un large panel d'activités culturelles, sportives et caritatives.

Leurs diversités, et les manifestations qu'elles proposent, renforcent les liens sociaux et dynamisent la vie du village.

Les associations permettent de mener à bien un projet de développement personnel et de s'investir librement dans des actions très variées (humanitaires, sociales, sportives, artistiques ou culturelles...).

La vie associative bouilladissienne est variée, tant par le nombre de ses associations, que par la diversité de leurs domaines d'intervention. Ces structures témoignent du dynamisme du village.

Associations sportives, culturelles, environnementales, caritatives... s'impliquent toutes de façon importante dans la vie locale et jouent un rôle primordial dans l'animation de La Bouilladisse. La Municipalité participe au développement et au maintien de ce tissu associatif sur la commune avec plus de 130.000€ de subventions par an et met à leur disposition des infrastructures sportives et des locaux adaptés pour la réalisation de leurs activités.

Toutes les actions entreprises dans les différents temps, périscolaires, extrascolaires ou scolaires tendent à développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.

5. Nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT

Activités périscolaires municipales gérée par Léo Lagrange

Nombre moyen d'enfants/jour :

Centre village :

159 inscrits

	Matin :	Soir :
Maternelles :	15 enfants /jour	18 enfants /jour
Élémentaires:	22 enfants /jour	18 enfants /jour

Accueil périscolaire hors NAPS (De 15h45 à 16h40 / 17h) : 8 enfants /jour

Les Hameaux :

103 inscrits

	Matin :	Soir :
Maternelles :	7 enfants /jour	12 enfants /jour
Élémentaires:	10 enfants /jour	15 enfants /jour

Accueil périscolaire hors NAPS (De 15h45 à 16h40 /17h) : 5 enfants /jour

Nombre de plus de 6 ans : 61%

Nombre de moins de 6 ans : 39%

6. Moyens répertoriés

La ville est dotée de nombreux équipements culturels et sportifs.

Dans le domaine culturel

Une **école de musique** où sont enseignés les instruments suivants : piano, guitare (sèche et électrique), basse, batterie, saxophone, clarinette, trompette, flûte traversière, violon, violoncelle, harpe, percussion enfant et adulte, éveil musical

Un **centre culturel** (CCCB) composé de nombreux locaux sur plusieurs sites.

Le CCCB (Centre Culturel Communal de La Bouilladisse) propose de nombreuses activités au sein de 15 sections : *Atelier Patchwork - Ikebana (Art floral Japonais) - Cours d'Espagnol - Cours d'Anglais - Assouplissement pour adultes - Atelier peinture - Ateliers vocal et gospel - Danse classique et jazz - Ateliers théâtre jeunes et adultes - Labo photo - Yoga - Danse Salsa cubaine.*

Ces sections sont animées soit par des professeurs libéraux, soit par des bénévoles.

Dans le domaine sportif

La ville dispose : d'un gymnase municipal, d'un plateau sportif, un terrain de football, 4 terrains de tennis, des terrains de boules.

Une convention est passée avec la ville de La Destrousse pour l'utilisation d'un mur d'escalade.

La ville de La Bouilladisse a créé en septembre 2014 au sein du service des Sports l'**Ecole Municipale des Sports (EMS)**, le mercredi après-midi pour les 6 -12 ans.

Fréquence : tous les mercredis après-midis de 13h30 à 17h30, en période scolaire

Dispositif à moindre coût pour les familles qui permettra aux enfants de s'initier, de façon ludique, à plusieurs activités sportives et s'orienter plus tard, s'ils le souhaitent vers la discipline de leur choix, proposée par les clubs de la commune ou du territoire. Solidarité, respect, cohésion, entraide, confiance en soi sont les valeurs principales qui marquent ce nouveau service.

Par ailleurs, les deux écoles maternelles disposent de salles de motricité (superficie inférieure à 300 m²).

Accueil des enfants porteurs de handicap

La commune de La Bouilladisse mène une politique active pour l'intégration des enfants porteurs de handicap. La ville met systématiquement une AVS à disposition sur notification de la MDPH. Un travail en étroite collaboration avec les directions des écoles, les équipes éducatives, le CAMPS, la psychologue scolaire permet aux élus de la commune d'agir en débloquent les budgets nécessaires pour permettre l'accueil des enfants quelque soit la forme que revêt leur handicap. Les services techniques contribuent aussi à favoriser cette intégration notamment par l'aménagement des locaux, le montage de petits mobiliers dédiés à ces enfants.

Le mobilier des accueils périscolaires et des accueils de loisirs est adapté à la tranche d'âge, et aux éventuels handicaps des enfants.

Le dispositif d'accueil des enfants porteurs de handicap est renforcé si nécessaire par la mise à disposition d'accompagnateur permettant aux enfants de se déplacer dans le cadre des NAP.

A noter toutefois qu'aucun enfant porteur de handicap n'a participé aux Nouvelles Activités Périscolaires durant l'année 2014-2015.

Toutefois si des enfants porteurs de handicaps souhaitaient participer aux NAP, la mairie de La Bouilladisse mettrait tous les moyens dont elle dispose pour faciliter cet accueil afin que ces enfants puissent profiter du dispositif périscolaire sans que leurs handicaps les limitent dans la possibilité d'y participer.

7. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Les principales contraintes viennent de l'éloignement des écoles notamment implantées dans le hameau du pigeonnier des équipements sportifs et culturels.

Par ailleurs le choix a été fait d'éviter l'utilisation des classes, ce qui est une vraie contrainte dans la mise en œuvre du dispositif.

8. Cartographie



Vue faisant apparaître l'école élémentaire Paul Eluard se trouvant à proximité d'installations sportives (stade et gymnase) ainsi que du Centre de Loisirs municipal

Cartographie des transports



II. PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

1. Territoire concerné

Ville de La Bouilladisse, commune pour la Paix, membre de l'AFCDRP, branche française de «Mayor for Peace» érigée en Commune le 6 juillet 1880. Son territoire dépendait alors de la commune d'Auriol. Elle conquiert son autonomie après 50 ans de lutte, la première demande de séparation ayant été formulée en 1831.

Nombre d'habitants : 6048

La Bouilladisse est jumelée avec la commune de Brézoï en Roumanie.

Aucun quartier en ZEP.

2. Public concerné

Nombre d'enfants potentiellement concernés par le PEDT 614
(Scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée 2015)

- Dont enfants scolarisés en école élémentaire publique : 414
- Dont enfants scolarisés en école maternelle publique : 200

3. Liste des établissements scolaires publics concernés

Nombre d'établissements publics d'enseignement scolaire concernés : 4

La commune a 4 écoles :

- Ecole élémentaire Paul Eluard : 10 classes
- Ecole maternelle Isidore Gautier : 5 classes
- Groupe scolaire des Hameaux : comprenant une école maternelle (3 classes) et une école élémentaire (6 classes)

Ecoles publiques de la ville

ECOLES MATERNELLES

Isidore Gautier : 127 enfants
Les Hameaux : 73 enfants

ECOLES ELEMENTAIRES

Paul Eluard : 264 enfants
Les Hameaux : 150 enfants

4. Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Les principaux acteurs de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT sont le service Vie associative, sport et Culture et NAP. Des intervenants ont été recrutés par la Vie associative principalement au sein d'associations de la Ville de La Bouilladisse en priorité complétées d'associations locales selon les activités.

5. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

Programme d'organisation hebdomadaire du temps scolaire

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Début des cours	8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
Fin des cours	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
APC		12h- 12h30		12h- 12h30	
Pause méridienne	11h30-13h30	11h30-13h30		11h30-13h30	11h30-13h30
Début des cours	13h30	13h30		13h30	13h30
Fin des cours	15h45	15h45		15h45	15h45

Périodes de la journée et de la semaine concernées par le PEDT :

2 jours /périscolaire du soir

Les Nouvelles d'Activités Périscolaires (NAP) sont organisées les mardis et jeudis soir sur les 34 semaines scolaires du 15 septembre au 30 juin dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Horaires des NAP les mardis et jeudis:

- de 15h45 à 16h45 pour les maternelles
- de 15h45 à 17h pour les élémentaires

6. Modalités d'inscription aux activités proposées

La participation aux activités est soumise à l'inscription. Celle-ci est obligatoire pour que l'enfant puisse y participer. Les enfants doivent être scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune. L'inscription est annuelle.

7. Modalités d'information des familles

Plusieurs moyens de communication ont été utilisés pour informer les familles.

Modalités d'information des familles :

- ✓ Courrier aux parents
- ✓ Réunions publiques
- ✓ Informations sur le site www.ville-bouilladisse.com
- ✓ Informations aux conseils d'écoles, dans les cahiers de correspondance des enfants
- ✓ Affichages devant les écoles

III. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

1. Objectifs articulés avec les dispositifs existants

Contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017 en cours de signature avec la CAF

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - Une localisation géographique équilibrée des différents équipements
 - La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
 - La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins
 - Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie en société et la responsabilisation des plus grands.
- Aide à la parentalité

2. Orientations éducatives pour le temps périscolaire

- a) Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire avec une qualité de vie par des projets à intérêt collectif.
 - 1. Soutenir l'apprentissage de la citoyenneté, développer le goût d'apprendre
 - 2. Ouvrir le champ imaginaire de l'enfant
 - 3. Garantir à tous la capacité d'accéder aux ressources éducatives du territoire
- b) Renforcer la continuité éducative de l'enfant sur l'ensemble du territoire :
 - 1. Faciliter les transitions entre le milieu familial, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence
 - 2. Créer les conditions de la participation de toutes les familles et accompagner les enfants en difficulté.
- c) Contribuer à tout niveau à la promotion de la culture de la Paix

3. Articulation avec le projet d'école

Quels axes du projet d'école ont été repris dans le cadre du PEDT ?

Liens avec le projet éducatif territorial :

L'exemple de l'école élémentaire des hameaux

La municipalité a mis en place des activités périscolaires dont celle du jardinage. L'école élémentaire des hameaux travaille en étroite collaboration avec l'intervenante qui s'en charge afin de créer un lien entre les activités de tri et de compostage qui serviront au développement des plantations du jardin.

Autres articulations:

- **Etablissement en démarche de développement durable :** (niveau de labellisation 2)
L'objectif est d'inciter les élèves à avoir une démarche éco citoyenne en favorisant le tri des déchets au sein de l'école, en réactivant le compostage du jardin avec la collaboration du personnel cantine et en impulsant une dynamique d'économie d'énergie.
Avec une sensibilisation plus spécifique sur la protection de l'environnement forestier et marin pour un développement durable.

Le lien intergénérationnel encouragé dans les actions

L'exemple de la maternelle Isidore Gautier

Des projets ont été organisés par la municipalité avec la participation des écoles permettant de développer les échanges intergénérationnels.

Exemple : Participation de l'école Isidore Gautier au festival du Monde en 2011, chorale intergénérationnelle de la classe de Sylvie Malzac

La chorale intergénérationnelle a ensuite été proposée en école élémentaire dans le cadre des NAP sur l'année 2014-2015.

4. Les valeurs éducatives à partager et à promouvoir

Les valeurs éducatives qui président à la mise en œuvre des activités, ont été définies et explicitées conjointement par les partenaires en préalable à la réflexion sur les activités et seront développées par le Comité de pilotage.

Ces valeurs fondent le « vivre ensemble » et prennent en compte les dimensions de lutte contre les inégalités et les discriminations ainsi que les situations de difficulté d'ordre social des familles.

Les activités proposées favorisent le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. Elles doivent respecter les rythmes de vie des enfants, garantir leur sécurité physique et affective, faciliter leur socialisation et leur permettre de se construire en tant que citoyen.

La participation des enfants au choix et à l'organisation des activités doit être recherchée afin de leur permettre d'être acteurs de leur temps de loisirs.

5. Modalité d'accueil choisie des NAP

Les élus des commissions municipales « Education » et « Vie associative » qui ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer l'offre de la commune, ont fait le choix de bâtir un projet sur des ateliers d'éveil et de découverte encadrés par des intervenants qualifiés.

L'objectif de ce temps périscolaire est de favoriser l'épanouissement des enfants, d'éveiller leur curiosité.

Ils seront proposés autour de plusieurs thématiques et en fonction de l'âge des enfants.

Ce sont des **parcours pédagogiques imposés (PPI)** qui permettront à chaque enfant de participer à l'ensemble des activités durant sa scolarité. Les cycles sont de 5 à 7 semaines, de vacances à vacances. Il y aura exceptionnellement 6 périodes cette année, la dernière période de 10 semaines étant coupée en deux.

6. Détails de l'organisation des NAP

Les NAP sont organisées par le service des affaires scolaires où un poste de coordination a été créé.

Création d'un nouveau service

La ville de La Bouilladisse a mis en place un nouveau service dédié aux activités périscolaires en recrutant une coordonatrice pour les NAP (poste créé depuis le 1^{er} juin 2014).

Des élus référents issues de la commission municipale « Education » sont affectées dans chaque groupe scolaire de la ville. Ces derniers effectuent un travail collaboratif avec les équipes éducatives de l'école. Ces élus s'assurent du bon fonctionnement des NAP et travaillent de concert avec les directions d'écoles notamment au démarrage des activités la seconde quinzaine du mois de septembre. Cette présence au cœur même du dispositif a permis de gagner un temps précieux lors du lancement des NAP en septembre 2014.

Les enfants inscrits à ces activités sont encadrés par des professionnels de l'enfance et de l'animation (intervenants diplômés, ATSEM ...). Dans les écoles maternelles, de nombreuses Atsems ont des années d'expériences, plus de 20 ans pour la plupart d'entre elles.

Conditions d'animation et Taux d'encadrement

La commune fixe elle-même le taux d'encadrement et les conditions de recrutement des personnels intervenant sur le temps périscolaire. La commune a opté pour un type d'accueil ne nécessitant pas une déclaration auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Mise à disposition des locaux

La commune:

- Met à disposition les locaux, le matériel et le mobilier nécessaires.
- Assure l'accompagnement des enfants sur les sites extérieurs aux écoles par du personnel communal.

Le choix a été fait d'éviter l'utilisation des classes. L'utilisation éventuelle des salles de classe pour des activités périscolaires fera l'objet d'une consultation du conseil d'école (art. D.411H2 du code de l'Education). Les activités se déroulent principalement dans les locaux des écoles (salle de motricité, hall d'accueil, bibliothèque, cour) ou lieux proches des écoles (gymnase, foyer sportif, vestiaires).

Les périodes de l'année scolaire 2015-2016 (mardi-jeudi)

<i>Période 1</i>	: 5 semaines	du 15 septembre au 15 octobre 2015
<i>Période 2</i>	: 7 semaines	du 2 novembre au 17 décembre 2015
<i>Période 3</i>	: 6 semaines	du 5 janvier au 04 février 2016
<i>Période 4</i>	: 7 semaines	du 23 février au 31 mars 2016
<i>Période 5</i>	: 6 semaines	du 19 avril au 31 mai 2016
<i>Période 6</i>	: 5 semaines	du 2 juin au 30 juin 2016

7. Activités proposées dans le cadre du PEDT en fonction de la tranche d'âge concernée

Les activités et les contenus pédagogiques sont décrits dans le *Guide des Parcours Pédagogiques des NAP* (Annexe au PEDT).

Sommaire

Guide des Parcours Pédagogiques des NAP

Année 2015-2016

Sport et santé

Apprendre à jouer avec les autres

Jeux collectifs

Nouveaux sports

Eveil sportif*

L'enfant à la découverte de soi

Expression corporelle

Zumba

La santé

Relaxation et sophrologie

Diététique

Jeux de stratégie

Réflexion, concentration

Découverte des échecs

Sciences

Ateliers scientifiques

Les Petits Savants

Citoyenneté

Droits et devoirs

Sécurité routière

Prévention, sécurité

Les petits citoyens

Atelier médias

Eveil théâtrale et musical

S'exprimer et se mettre en scène

Initiation au théâtre

Premiers pas en musique

Initiation à la musique

Découverte des percussions *

Ecouter, lire, imaginer et créer

Imaginaire, contes et comptines

Ateliers histoires et contes*

Activités artistiques autour des contes*

Eveil artistique

Loisirs créatifs

Arts récup

Jouer ensemble

Ludothèque et jeux de société

Nature et environnement

Sensibilisation à l'écocitoyenneté

Protection des océans

Atelier jardinage

**Réservé aux maternelles*

Exemple de planning pour une école élémentaire



PRIMAIRE PAUL ELUARD



PLANNING DES ACTIVITES POUR LA PERIODE 1 : DU 15/09/2015 AU 15/10/2015

GROUPES	MARDI	Intervenants	SALLES	JEUDI	Intervenants	SALLES
GRUPE 1 CPA	MULTISPORTS	Mr Farnaud	Gymnase	ARTS RECUP	Léo Lagrange	Ludothèque
GRUPE 2 CPB/CE1A	ECHECS	Mr Roman	Bibliothèque	ZUMBA	Mme Belouzard	Gymnase
GRUPE 3 CE1A/CE1 B	EVEIL MUSICAL	Mr Bonjean	Salle TV	SOPHROLOGIE demi groupe A	Mme Mounier	Vestiaires
				LOISIRS CREATIFS demi groupe B	Mme Uguet	Bureau NAP
GRUPE 4 CE2A/CE2B	ARTS RECUP	Léo Lagrange	Ludothèque	THEATRE	Mme Le Quellec	salle TV
GRUPE 5 CE2B/CM1A	SECURITE ROUTIERE	Mme Prétini	Bureau psychologue	MULTISPORTS	Mr Farnaud	Gymnase
GRUPE 6 CM1B/CM2A	ATELIER JARDINAGE	Mme Goutoulli	cour	ECHECS	Mr Salvi	Bibliothèque
GRUPE 7 CM2A/CM2B	EXPRESSION CORPORELLE	Mme Jusserand	Gymnase	SECURITE ROUTIERE	Mme Prétini	Bureau psychologue

Exemple de planning pour une école maternelle



MATERNELLE HAMEAUX



PLANNING DES ACTIVITES POUR LA PERIODE 1 : DU 15/09/2015 AU 15/10/2015

GROUPES	MARDI	Intervenants	Salles	JEUDI	Intervenants	Salles
GRUPE 1 petite section	LUDOTHEQUE	Léo Lagrange	classe petite section	CONTES	Vareillas Delphine	classe petite section / salle TV
GRUPE 2 moyenne section	CONTES	Vareillas Delphine	classe moyenne section/ SALLE TV	ATELIERS PERCUSSIONS	Mr Porcheddu	classe moyenne section
GRUPE 3 grande section	ATELIERS ARTISTIQUES	Maxime Maheara	classe grande section	EVEIL SPORTIF	Mr Fabre	Salle polyvalente primaire

8. Modalités de tarification

Il est demandé une participation financière annuelle de 10€ à 50€ par enfant pour les NAP calculée en fonction du Quotient Familial sur la base du dernier avis d'imposition sur les revenus ou sur l'attestation CAF.

Tarifs annuels sur Quotient Familial

QF1 : 0 à 600 € = 10€	0,14 €/heure*
QF2 : 601 à 900€ = 20€	0,29€/heure*
QF3 : 901 à 1150€ = 30€	0,44€/heure*
QF4 : 1151 à 1596€ = 40 €	0,58€/heure*
QF5 : 1597 € et plus = 50€	0,73€/heure*

**Taux horaire correspondant à un enfant participant à l'ensemble des NAP de l'année*

9. Vérification des diplômes en cohérence avec les activités proposées

Une Charte est signée par les intervenants des NAP avant le début des activités. Les intervenants doivent suivre le règlement intérieur qui leur est appliqué. Les diplômes sont fournis par les intervenants ainsi que l'extrait du casier judiciaire.

IV. OBJECTIFS EDUCATIFS ET EVALUATION DU PEDT

1. Définition des objectifs du PEDT

La municipalité répond à une demande du ministère de l'Education Nationale d'avoir un PEDT puisque le dispositif périscolaire a d'ores et déjà été mis en œuvre depuis la rentrée 2014.

Or à compter de l'année scolaire 2015-2016, le fonds de soutien de l'État sera versé à toutes les communes pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat ayant mis en œuvre la réforme et pour lesquelles les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (cf. décret n° 2015-996 du 17 août 2015).

Il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté et la promotion de la Culture de la Paix. Ces actions pourront être mises en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la ville afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques.

Cela passe par des gestes du quotidien mais également par une politique globale qui touche principalement les enfants et la jeunesse.

Voici quelques objectifs auquel devra répondre le PEDT :

- Développer des activités liées à la citoyenneté
- Favoriser la parole et la communication
- Responsabiliser et impliquer les enfants dans des projets collectifs
- Aider à développer l'esprit critique des enfants
- Sensibiliser à la différence
- Amener les enfants à réfléchir à leur comportement collectif et individuel envers autrui
- Permettre aux enfants de prendre conscience de leurs droits et devoirs
- Accueil des enfants porteurs de handicap facilité dans les structures communales notamment par une recherche à l'accessibilité des services publics et des lieux de d'apprentissage et de loisirs.
- accessibilité financière
- prise en compte du rythme des jeunes enfants

Le CMj, le Conseil Municipal des Jeunes élu pour 2 années par un vote organisé dans les écoles de la ville et au collège de Roquevaire est un des acteurs de cet objectif sur la citoyenneté.

Culture de la Paix



Depuis 2002 LA BOUILLADISSE est membre de l'AFCD RP (l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix) où elle siège au conseil d'administration.

En effet, cette notion de « culture de la paix » comme moyen de prévention et d'intervention sur les causes des problèmes, offre des perspectives d'espoir aux collectivités locales qui veulent agir concrètement et mobiliser les citoyens pour le progrès humain.

21 septembre : journée internationale de la Paix

L'Assemblée générale de l'ONU a décrété en 2001 la journée du 21 septembre Journée internationale de la Paix.

Chaque 21 septembre est dorénavant une journée consacrée au renforcement des idéaux de paix au sein des nations et des peuples, ainsi que dans leurs relations.

Le 21 septembre est un moment qui permet à l'ensemble du mouvement pacifiste, mais aussi à tout citoyen, de se réunir autour d'une date pour mieux agir encore vers un monde exempt de guerres, d'inégalités et d'injustices. La municipalité prépare en ce sens en partenariat avec les écoles et le centre de loisirs Léo Lagrange des actions pour que chacun s'approprie cette date du 21 septembre.

Exemple de projet pour la promotion de la Culture de la Paix

Le projet Kid's Guernica

Il s'agit de faire réaliser, par un groupe d'enfants sous la conduite d'un artiste, une toile, sur le thème de la paix, aux mêmes dimensions que Guernica (7,8 m sur 3,5m), le célèbre tableau de Picasso puis, la faire circuler dans le monde et les collectivités locales membres de l'AFCDP.

Le projet Kid's Guernica est né au Japon, sous l'égide de l'association Art'Japan de Kyoto. L'AFCDP, en relation M. Yasuda (art'japan), avec les villes d'Hiroshima et Nagasaki, en coopération avec l'Institut Hiroshima Nagasaki en France, a proposé à ses membres (collectivités locales françaises) de réaliser plusieurs projets afin de constituer un fond d'échange. Public impliqué : enfants, enseignants, parents, Les enfants travaillent sur le thème de la paix et des échanges internationaux. Cet apprentissage touche autant l'art plastique que d'autres matières comme la géographie. Il permet aux enfants de s'initier aux échanges internationaux de façon pratique et concrète. Les enfants apprennent aussi à bâtir ensemble un projet complexe et à en suivre l'évolution.



Fresque réalisée par le Centre de loisirs Léo Lagrange sous la conduite de Dany Caire, professeur de peinture au Centre Culturel de La Bouilladisse (été 2007).

Les collectivités locales adhérentes à l'AFCDP, branche française de l'association internationale « Mayors for Peace », dans une dynamique de mutualisation des expériences, mettent au point des méthodes innovantes d'action dans des domaines aussi divers que le développement durable, la coopération décentralisée, l'action humanitaire, la citoyenneté, la diplomatie des villes, la gestion des conflits, l'éducation, le sport, la santé, la petite enfance, l'environnement et bien sûr la Culture de la Paix, dont les 8 clefs suivantes guident nos actions.

Les 8 clefs ou domaines d'action de la culture de la paix :

1. *renforcer une culture de la paix par l'éducation*
2. *promouvoir le développement économique et social durable*
3. *promouvoir le respect de tous les droits de l'homme*
4. *assurer l'égalité entre les femmes et les hommes*
5. *favoriser la participation démocratique*
6. *développer la compréhension, la tolérance et la solidarité*
7. *soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances*
8. *promouvoir la paix et la sécurité internationale*

« Un avenir durable ne peut se concevoir s'il n'est accompagné d'une paix durable. De la même façon, une paix durable doit se construire avec un développement durable. Ce sont les fondements qui permettront à la paix de s'installer au quotidien dans nos quartiers. »
Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU

La culture de la Paix s'aborde à plusieurs niveaux, au centre de loisirs, au Cmj (Conseil Municipal des Jeunes) et peut être développée dans le cadre de projet d'école.

2. Implication des différents partenaires

Réunion inter-période avec les intervenants à la fin de la première, troisième, cinquième période donnant lieu à des comptes-rendus

3. Modalités d'évaluation du projet

Périodicité : Evaluation annuelle du dispositif global

Méthodologie : Réunions avec les intervenants

- bilan global à la fin de l'année scolaire

Les premiers indicateurs :

Indicateurs quantitatifs

Pour évaluer l'égalité devant l'éducation : **indicateurs quantitatifs de fréquentation**

- ⇒ 362 enfants ont participé aux NAP pour l'année 2014-2015 dont
- 134 maternelles
 - 228 élémentaires

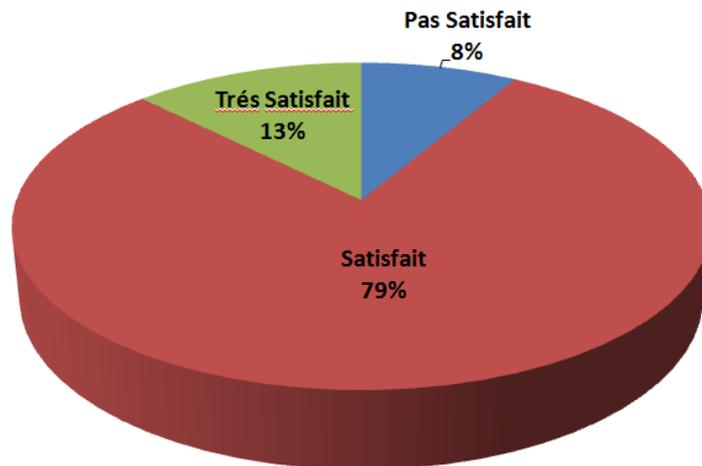
Indicateurs qualitatifs

Questionnaire de satisfaction (familles, enfants, intervenants)

Les **résultats du questionnaire de satisfaction** ont été restitués lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 12 juin 2015 et dont la présentation figure en annexe.

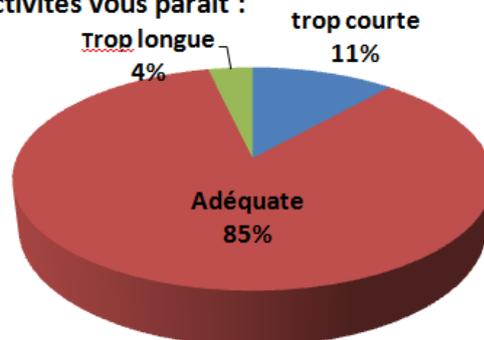
Ce que pensent les enfants

Concernant les activités proposées, votre enfant est-il ?

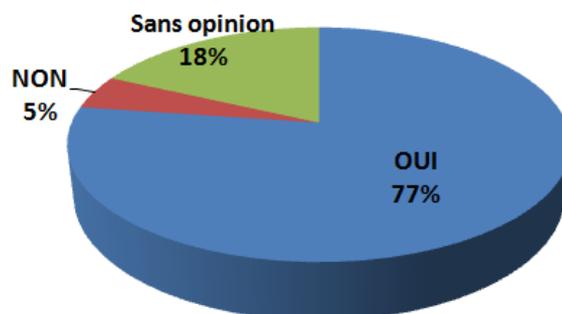


Ce que pensent les parents

La durée des activités vous paraît :



Etes-vous satisfaits de l'encadrement des NAP ?



4. Structure de pilotage

Composition de la structure de pilotage

Le Maire, la commission municipale en charge des affaires scolaires, de l'Education et de la Petite enfance

Comité de pilotage

Cette instance a pour rôle de définir les orientations stratégiques du projet de PEDT, facilite son déploiement et procède aux arbitrages nécessaires.

Sont présents dans le comité de pilotage :

- les partenaires institutionnels (Education Nationale/Enseignants des écoles),
- les représentants de la collectivité territoriale (le Maire, les élus de la commission Education, Service des Affaires Scolaires)
- les représentants du secteur éducatif (Responsable de Léo Lagrange)
- les représentants des parents d'élèves élus

Les membres du COPIL sont mandatés par leur institution ou structure d'appartenance pour les engager dans le projet.

Le coordinateur (ou chef de projet)

Garant de la mise en œuvre des objectifs tels que validés par le COPIL. A cet effet il rendra compte à cette instance de l'avancée, des difficultés éventuellement rencontrées. Il s'assure de la participation de chacun des membres du groupe projet en charge du PEDT et facilite la circulation de l'information auprès des différentes parties prenantes. Le coordinateur peut être issu d'une des structures impliquées dans le projet. La désignation du coordinateur se fait sur des compétences de gestion de projet, d'animation de réseau et de communication écrite et orale auprès des différentes parties prenantes.

L'équipe projet

En lien avec le coordinateur, assure la mise en œuvre du projet dans ses différentes étapes, élabore les propositions de reconduction et ou d'évolution présentées au COPIL. La composition de ce groupe est dimensionnée aux enjeux, aux objectifs, aux bénéficiaires ainsi que du territoire concerné. L'équipe projet est souvent un reflet du COPIL mais à un niveau opérationnel.

Les rôles de chacun sont clairement définis. La participation au groupe projet est réalisée sur la base des capacités d'expertise, de mobilisation des publics et de disponibilité pour le projet.

Sont proposés d'intégrer l'équipe projet: la Directrice Générale des Services de La Ville de Bouilladisse, la coordinatrice des NAP et des représentantes des Atsems.

Modalités de pilotage

Les modalités ont été définies au cours d'un comité de pilotage (COPIL) qui s'est réuni le 17 avril 2015.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Par tacite reconduction les deux premières ou par avenant si modification structurelle

Durée du PEDT : 1 an renouvelable 1 fois.